

Emile Louis : retour à Draguignan

L'ancien chauffeur de car auxerrois mis en cause dans le dossier des « disparues de l'Yonne » a été déféré hier au tribunal de grande instance de Draguignan. Le magistrat instructeur qui lui reproche trois crimes sexuels commis dans le Var entre 1993 et 1996 lui a signifié sa mise en examen. Emile Louis a été placé en détention

Emile Louis avait quitté Draguignan le 14 décembre. Il a retrouvé le Var hier. Il était 13 h 40 lorsqu'il est arrivé devant les portes du palais de justice dracénois, couvert par un gilet pare-balles. Les gendarmes l'ont conduit dans une Peugeot 406 break, les vitres masquées pour lui éviter d'être vu ou photographié. Vers 15 heures, Emile Louis, vêtu d'un pantalon bleu de Chine et d'un pull en laine, pénètre dans le cabinet du magistrat instructeur, assisté de M^e Lionel Alvarez, désigné par le bâtonnier Michel Izard. L'entretien sera de courte durée.

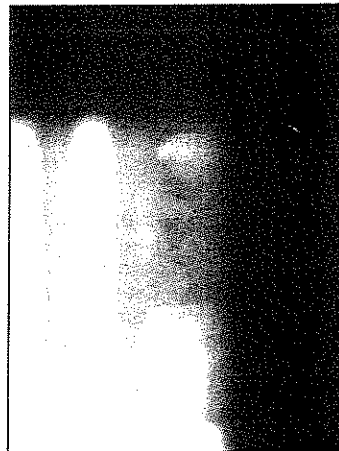
Emile Louis, qui se sent « traqué », souhaite un délai pour préparer sa défense. C'est son droit. Le juge d'instruction lui signifie sa mise en examen (voir encadré). L'ex-chauffeur auxerrois a pris acte de ces poursuites et a fait le choix de s'exprimer ultérieurement. Il a alors été présenté devant le juge délégué aux libertés et à la détention, M^{me} Marie Florence Brengard, magistrat habilité à prononcer ou pas la détention, en présence d'un représentant du parquet de Draguignan. C'est le débat contradictoire, à l'issue duquel Emile Louis a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Draguignan. La tête cachée sous le blouson d'un gendarme, il a été

conduit au centre régional de détention de Draguignan, dans une cellule « isolée » comme l'a souhaité son conseil M^r Alvarez. Ce dernier devrait passer le week-end à étudier le dossier varois d'Emile Louis, avant de l'assister lors de l'interrogatoire au fond du juge d'instruction probablement d'ici une semaine.

Emile Louis est désormais à la disposition de la justice varoise, même s'il a un rendez-vous programmé à Auxerre le 1er mars, pour une confrontation avec le juge Lewandowski et les parties civiles des « disparues de l'Yonne ».

Numéro vert et information judiciaire

Ainsi, le « voyage » d'hier sera suivi d'autres transferts entre Auxerre et Draguignan où le 12 décembre dernier, un imposant dispositif avait été mis en place, quartier des Billettes à Draguignan, par les forces de gendarmerie du Var. L'objectif, tenu secret, consistait à interpellé Emile Louis, 67 ans soupçonné dans l'énigmatique affaire des « disparues de l'Yonne », et l'entendre dans ce dossier instruit par M. Lewandowski, juge d'instruction à Auxerre. Au cours de sa garde à vue, dans les locaux de la compa-



Emile Louis, dans l'enceinte du palais. (Photos Arnassan. Gal)

gnie de gendarmerie de Draguignan, Emile Louis avait passé des aveux. Avait-il soulagé sa conscience ? Nul ne le saura vraiment, puisqu'il s'est retracté depuis devant le magistrat auxerrois.

La suite judiciaire est complexe : on procède à des fouilles sur les lieux indiqués par Emile Louis, on y retrouve deux sque-

lettes en cours d'identification, des vêtements, mais on parle surtout de prescription.

Transféré à Auxerre le 14 décembre, le cas d'Emile Louis suscite la curiosité des gendarmes varois, saisis par une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Draguignan. Un numéro vert est mis à la disposition des éventuelles victimes ou témoins des agissements du chauffeur de car, lors de son séjour dans le Var, depuis son arrivée en 1986 en Dracénie.

L'enquête confiée aux gendarmes varois, sous l'autorité du lieutenant-colonel Venel, va progresser au point qu'une information judiciaire de trois chefs criminels, non prescrits, sera ouverte le 9 février dernier par le procureur de la République, M. Christian Girard, qui va confier l'instruction à M. Didier Guissart. Le magistrat instructeur dracénois a délivré tout récemment un mandat d'amener à l'encontre d'Emile Louis qui a donc été transféré hier de la prison d'Auxerre à son cabinet dracénois.

Alain PRAT.

Trois crimes, quatre victimes

M. Didier Guissart, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Draguignan, a procédé hier après-midi à la mise en examen d'Emile Louis des chefs suivants : viols avec tortures et actes de barbarie sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficience physique; actes de tortures et de barbarie commis de manière habituelle sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficience physique ou psychique; viol par personne ayant autorité sur la victime; agressions sexuelles sur mineure de 15 ans par personne ayant autorité sur la victime en récidive légale; viols commis sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficien-

M. Pierre Arpaia, substitut du procureur de la République a précisé que les faits reprochés à Emile Louis s'étaient produits dans la période 1993-1996, dans l'arrondissement de Draguignan où il s'était établi.

Les victimes, au nombre de quatre, dont il a protégé le nom, sont des personnes proches de son environnement familial et social.

Le magistrat du parquet de Draguignan ne cache pas que d'autres affaires criminelles impliquant Emile Louis, lors de son séjour dans le Var (depuis 1986) pourraient être révélées lors de nouvelles commissions rogatoires délivrées par le magistrat instructeur.



Sous bonne escorte, Emile Louis arrive au tribunal de Draguignan pour